



LES PORTEURS DU PROJET

Il s'agit d'un binôme bailleur/opérateur associatif qui collabore depuis plusieurs années dans le cadre d'un partenariat fort et effectif.

Le bailleur : LA NANTAISE D'HABITATIONS (lnh)

Personne responsable de l'action :

Nom : Evelyne CARUDEL

Fonction : Directeur du patrimoine

Téléphone : 04.40.14.52.31

Courriel : carudel@lnh-sa.fr

Présentation du bailleur :

Société Anonyme créée en 1919 à l'initiative de Dirigeants d'Entreprises Nantais, lnh est l'une des plus anciennes sociétés d'habitat social.

lnh gère un parc de plus de 10 000 logements locatifs sociaux répartis sur 82 communes et majoritairement situés au sein de Nantes Métropole.

Plus de la moitié des logements a été livrée depuis 1980 et le parc a 26 ans d'ancienneté en moyenne. Il est constitué majoritairement de logements de type 2, 3 et 4 mais intègre près de 7 % de grands logements (T5). Les financements des logements sont adaptés au profil des clientèles moyennes et des personnes défavorisées.

lnh est attentive à son environnement plus difficile, lié au vieillissement de ses habitants mais surtout à la paupérisation croissante des locataires et des entrants de son parc.

De plus, l'organisation de lnh est **centrée sur son métier de base de bailleur social et fait appel à des prestataires extérieurs pour des missions qui relèvent d'une compétence spécifique**. C'est ainsi que les missions d'accompagnement social des ménages ont été confiées à des professionnels du travail social et plus particulièrement à l'ANEF FERRER.

A travers des relations partenariales établies depuis plusieurs années entre les Associations d'insertion (et notamment l'ANEF FERRER), lnh a observé qu'un certain nombre de locataires en difficulté nécessitaient une intervention sociale **spécifique et spécialisée complémentaire aux dispositifs existants**. C'est ainsi qu'en 2008, une action fondée sur les principes d'intervention tels que « Aller vers », proximité, mise en situation et dynamique de groupe menée par l'ANEF FERRER et lnh a permis à des locataires, en rupture ou en situation de déséquilibre financier, de développer des capacités d'autonomie et de responsabilisation et de s'inscrire dans des projets.

Forte de cette expérience, lnh souhaite aujourd'hui s'associer à l'ANEF FERRER pour accompagner l'entrée dans les lieux des locataires marqués par des situations d'isolement ou de précarité ainsi que le maintien de ménages en difficultés et excluent des mesures existantes.

L'opérateur associatif : L'ASSOCIATION ANEF FERRER

Personne responsable de l'action :

Nom : Philippe JEHANNO

Fonction : Directeur

Téléphone : 02 40 48 05 07

courriel : direction@anef-ferrer.fr

Présentation de l'opérateur :

L'Association ANEF FERRER mène depuis plus de 20 ans, sur le département de Loire Atlantique des actions d'accompagnement social lié au logement. Elles visent à favoriser l'accès ou le maintien dans le logement de publics en situation de fragilité économique et/ou sociale.

Agrée par le Conseil Général de Loire-Atlantique, l'Association met en œuvre des actions d'Accompagnement Social Individualisé (A.L.I) dans le cadre du FSL et gère un parc de logements HLM en sous-location avec baux glissants.

L'Association a ainsi développé des compétences et savoir-faire spécifiques au domaine de l'insertion par le logement. Par cette voie, elle a construit un véritable partenariat avec l'ensemble des bailleurs sociaux du département.

Elle a également choisi de s'inscrire dans une démarche de travail sur projet afin de proposer de nouveaux types d'interventions sociales innovantes et expérimentales :

- Action de remobilisation auprès des locataires de La Nantaise d'Habitations sous forme d'accompagnements individuels et collectifs créée en 2008 et toujours effective à ce jour,
- Accompagnement de locataires salariés dans le cadre d'un conventionnement avec les collecteurs 1 % du GIC et CILGERE,
- Accompagnement de locataires des bailleurs sociaux LOGIOUEST et HARMONIE HABITAT sur la commune de TRIGNAC.

Ces différentes expériences fondées sur la complémentarité d'interventions, dans le respect des missions de chacun, ont mis en évidence qu'un certain nombre de locataires accédant du parc HLM n'avaient pas accès aux dispositifs généralistes existants. Ils pouvaient être en rupture avec les services médico-sociaux et nécessitaient la mise en place d'actions spécialisées adaptées.